



CONSEIL MUNICIPAL

mardi 24 janvier 2012 – 21h – salle du Conseil Municipal

COMPTE RENDU DE SEANCE

Ouverture de la séance.

Par Monsieur Alain JOSSE, Maire, à **21h05**.

Etat de présence.

Sont présents : Alain JOSSE, Elisabeth LE BEHEREC, Bernard KAMMERER, Christine RELECOM, Pierre BORNE, Béatrice MOREAU, Alain BOUKRIS, Sylvie GERINTE, Jean-Jacques DEBERNARD, Marie-Pierre DELFLY, Jean-Luc DESPREZ, Stephan ARNOFFI, Agnès LASZCZYK, Christophe CAROZZO, Marie-Paule BOILLLOT, Joseph DUPRAT, Nadia TOUAZI, Jean-Pierre PEREIRA-RAMOS, Emmanuel BEZANÇON, Jean ACCOCÉ, Martine HARBULOT, Stanislas GAUDON.

Margaret POULAIN donne pouvoir à Jean-Pierre PEREIRA-RAMOS.

Arlette LEPARC donne pouvoir à Alain BOUKRIS.

Magali OLIVE donne pouvoir à Elisabeth LE BEHEREC.

Michel HUBERT donne pouvoir à Béatrice MOREAU.

Marianne MAHJOURB donne pouvoir à Emmanuel BEZANÇON.

François TRESLIN donne pouvoir à Martine HARBULOT.

Pierre TESSIER est absent.

Secrétaire de séance.

Stanislas GAUDON.

Adoption de l'ordre du jour.

VOTE : unanimité.

Précisions.

Deux questions étaient restées en attente de réponse suite à la dernière réunion du Conseil Municipal.

- Pourquoi le tableau des effectifs transmis en Commission des Finances ne présentait pas les mêmes chiffres que celui annexé à la M14 du budget 2011.
- Pourquoi les chiffres présentés dans le document comptable de la DM2 n'étaient-ils pas en accord avec le précédent document remis en commission des finances.

- Effectifs

La différence entre le BP 2011 et décembre se justifie comme suit :

- Démissions en cours d'année.
- Mises en retraite pour invalidité et pension normale.
- Disponibilité d'office pour raison médicale et convenance personnelle.

Le tableau de décembre concerne les mouvements d'effectifs à équivalent temps plein (effectifs réels).

Le tableau de la M14 est un prévisionnel (postes ouverts mais pas forcément pourvus).

- DM2

Le document comptable qui détaille les évolutions budgétaires de la DM2 est établi à partir des documents votés par le Conseil Municipal, soit le Budget Primitif.

Ce sont des documents officiels.

Le document auquel Monsieur Bezançon s'est référé pour laisser entendre qu'il existait des différences comptables d'un document à l'autre est un tableau de bord de travail sur le réalisé à une date donnée.

Les deux documents ne peuvent se comparer.

Ce n'est qu'au moment du Compte Administratif que le Conseil procède à la validation de l'exécution effective et définitive d'un budget annuel.

Procès verbaux.

- Adoption du procès verbal de la séance du 13 décembre 2011.

Demande de correction du groupe « Marolles Qualité Village » qui souhaite que soit précisée l'explication du vote concernant l'extension de l'expérimentation de la fermeture de l'éclairage public sur certaines parties du territoire de Marolles.

- « MQV a voté contre, car l'extinction de l'éclairage public a été étendue à d'autres zones avant même que l'expérimentation du faubourg Saint Marceau ait été conduite à son terme, comme c'était prévu. C'est pourquoi MQV vote contre, par opposition aux méthodes de la majorité. »

VOTE : unanimité.

Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- QUESTIONS JURIDIQUES

- PLU : le jugement des divers contentieux portés par des associations contre le Plan Local d'Urbanisme a été rendu le 19 janvier dernier après la séance du Tribunal Administratif du 22 décembre 2011. Les trois délibérations ont été annulées : PLU, zonage d'assainissement et Périmètre de Protection des Monuments Historiques. La commune est en attente des termes du jugement. L'annulation de ces trois documents ayant été communiquée en séance publique, elle devient effective à compter de cette date, provoquant ainsi un retour au POS.

- QUESTIONS FINANCIERES

- Placement : pour des besoins de trésorerie liés au paiement des factures du marché d'insonorisation d'ADP, Monsieur le Maire a été amené à casser le placement réalisé auprès du Trésor.

- BIENS COMMUNAUX

- Extension du golf : le chantier d'extension devait s'ouvrir début janvier avec une entrée et une sortie aménagées le long de la RN19. Les diverses administrations en charge du dossier se renvoient la responsabilité de la sécurité. En conséquence, cette solution proposée à l'origine par la DIRIF est aujourd'hui sur le point d'être abandonnée, et la commune est dans l'attente des réponses de l'Etat concernant d'autres propositions qu'elle a faites. On peut s'étonner de

voir la DIRIF effectuer des travaux importants sur les autoroutes mais ne pas vouloir en réaliser sur la RN19. Le Préfet a été saisi de cette difficulté.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

L'article 35 de la loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant sur la réforme des collectivités territoriales dispose qu'il est établi, « au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et de l'exercice des compétences des groupements existants, un schéma départemental de coopération intercommunale ».

Les Préfets ont été chargés d'élaborer ce schéma, qui doit faire l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des conseils municipaux et des organes délibérants des EPCI concernés, puis être soumis à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI).

Le schéma et les propositions contenues dans l'annexe mise en ligne sur le site de préparation du Conseil Municipal confortent le caractère spécifique de la Communauté de Communes du Plateau Briard.

En conséquence, il est proposé aux élus d'émettre un avis favorable au schéma départemental de coopération intercommunale.

VOTE : avis favorable à l'unanimité.

MARCHE INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS EN COMMUN

Le Conseil Municipal avait nommé des représentants à la Commission d'Appel d'Offre intercommunale qui s'est réunie le 22 novembre 2011 afin d'examiner les candidatures suite au marché groupé « transport ».

Il ressort que c'est la société CARS NEDROMA qui a été choisie.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

VOTE : unanimité.

ADHESION AU SYAGE

Comme le Conseil y est habitué, il est parfois saisi de demandes d'adhésion de collectivités aux syndicats dont Marolles est membre.

Cette fois-ci, ce sont les communes de Courpalay, Boisdon et Chevry-Cossigny, ainsi que le Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable de la région de Tournan-en-Brie (SIAEP), le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du bassin du ru d'Ancoeur et le Syndicat Mixte Centre Brie pour l'Assainissement Non Collectif (SMBANC) qui demandent leur adhésion au SYAGE.

VOTE : unanimité.

SUBVENTIONS CULTURELLES DU CONSEIL GENERAL 94 – année 2011

Comme chaque année, le Conseil Municipal est amené à répartir la subvention du Conseil Général du Val de Marne entre les associations culturelles de Marolles.

Le montant est calculé sur une base forfaitaire et s'élève pour 2011 à 3.236 euros répartis comme suit :

- Amis de Marolles - 450 euros
- Conservatoire - 2.146 euros
- Rencontres Marollaises - 410 euros
- Marolles Loisirs et Découvertes - 230 euros

VOTE : unanimité.

Emmanuel BEZANÇON souhaite savoir si ces sommes viennent compléter les subventions déjà votées.

Monsieur le Maire lui répond que cela fait partie des négociations menées avec les associations. Il en profite pour souhaiter que le groupe « Marolles Qualité Village » vote les subventions du Budget Primitif 2012.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

Monsieur le Maire expose la situation :

La situation générale est largement débattue par les candidats aux élections présidentielles pour ne pas avoir à y revenir.

Pour Marolles, les recettes indirectes annoncées à la baisse amènent la commune à subir la rigueur.

En effet :

- L'évolution du taux de TVA qui passe de 5,5 à 7% sur certains produits ou services impactera nécessairement les dépenses communales.
- l'année 2012 sera celle de la mise en place du nouveau fonds de péréquation national des recettes intercommunales et communales (FPIC) qui consiste à réduire les inégalités entre collectivités. Sans surprise, Marolles devra abonder ce fonds... Cela impactera directement les structures intercommunales qui devront décider soit de prendre en charge directement ces coûts, soit les rebasculer sur les communes. Pour ce qui concerne la CCPB, la décision n'est pas encore prise.
- Pour la deuxième année consécutive, les dotations de l'Etat aux Collectivités sont gelées.
- La réforme de la Taxe Professionnelle a maintenu un pouvoir de taux important. Toutefois, Marolles, qui dans l'absolu aurait pu récupérer une enveloppe majorée doit reverser au FNGIR la différence (597.052 euros en 2011) de manière à revenir à une recette équivalente à l'année 2010.
- En plus des diminutions de dotations de l'Etat, le Département du Val-de-Marne et la Région Ile-de-France viennent d'annoncer qu'ils conditionneraient dorénavant l'attribution de subventions aux communes à des critères limitatifs et exclusivement sociaux (et notamment liés aux logements sociaux).
- Le tassement des offres de crédit qui va empêcher certaines communes de trouver des moyens de financement de leurs investissements.
- L'incertitude politique provoquée par l'échéance présidentielle fige les réformes structurelles qui pourraient avoir des conséquences sur l'évolution de la fiscalité locale : réforme territoriale possiblement ajournée, réforme des bases fiscales reportée...

Ces contraintes doivent amener la commune à envisager ses recettes avec prudence.

- La commune devrait cette année bénéficier d'une hausse de 3,25% des contributions directes du seul fait des revalorisations automatiques des bases (+1,8%).
- La cession de biens communaux, amorcée en 2011, devrait se poursuivre au moins par la vente du 5 rue Pierre Bezançon à hauteur de 618.000 euros, desquels il faudra soustraire 330.000 euros de surcharge foncière, soit une recette nette de 288.000 euros. Rappelons que la surcharge foncière exonérera la commune des pénalités SRU aux années n+2, n+3. Enfin, Marolles est éligible au Fonds d'Aménagement Urbain pour l'opération de logements sociaux du 5 rue Pierre Bezançon à hauteur de 120.000 euros. Ainsi, le débat d'orientation permet d'évoquer l'affectation de cette recette exceptionnelle : financement de l'investissement courant, financement de l'investissement exceptionnel, placement ou remboursement d'emprunt. Ceci étant dit, la vente n'est pas encore signée et ne sera donc pas inscrite au BP.
- Le principe affirmé l'année dernière de ne pas recourir à de nouveaux emprunts et de ne pas augmenter les impôts directs pour financer l'investissement doit être confirmé par le débat.

Face à ces contraintes, il faut néanmoins que la commune continue à vivre en adoptant de nouvelles attitudes de consommation.

- Les charges de fonctionnement courant sont à analyser ligne par ligne de manière à identifier tous les postes de dépense compressibles. Il ressort d'un premier travail de synthèse que le chapitre 011 peut dégager une économie globale d'environ 70.000 euros réalisée grâce aux nouveaux comportements de consommation pour l'eau, l'électricité et le chauffage, grâce à la suppression de la cérémonie des vœux du Maire, grâce à de nouvelles méthodes de distribution du courrier... Toutefois, cette économie aurait pu être nettement plus substantielle si la commune n'avait pas à supporter les coûts de contentieux engagés contre le golf, le Plan Local d'Urbanisme et un permis de construire de logements sociaux qui ont engendré plus de 17.000 euros de dépenses en 2011 (et ont également empêché l'inscription de nouveaux enfants dans les écoles qui auraient pu empêcher la fermeture d'une classe en 2012).
- Le débat d'orientation doit également confirmer l'option prise ces dernières années d'améliorer le service public rendu par les agents de la collectivité à effectif constant. Les chiffres des frais de personnel ont sensiblement augmenté entre 2010 et 2011 reflétant l'absorption par la commune des salariés de l'Office Municipal de la Jeunesse, mais cette augmentation était à rapprocher de la baisse de subvention communale allouée à l'OMJ. Pour

2012, une augmentation de 2% est envisagée, correspondant aux revalorisations indemnitaires, aux changements d'échelon et à la revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier.

- Depuis 2009, la commune a décidé de ne pas recourir à l'emprunt pour financer ses investissements, et ce jusqu'à la fin de la mandature. On constate une diminution progressive du poids des remboursements du capital et des intérêts.

Les estimations de l'excédent budgétaire 2011 s'élèvent à environ 150.000 euros.

- Si le débat d'orientation valide le non recours à l'emprunt et la non augmentation des impôts directs pour financer les investissements 2012, la commune ne peut compter que sur son autofinancement.
- De ce fait, les priorités d'investissement pour 2012 pourraient être : la réfection de la toiture du GS1, la rénovation des voies (Orfèvres et Bruyères dont la commune a déjà perçu les subventions), la finalisation des travaux des groupes scolaires (huisseries, accessibilité GS3), le déplacement des sanitaires du 5 rue Pierre Bezançon, l'installation du Citystade (subventions escomptées = CAF, réserve parlementaire, fédération sportive), la ré-informatisation générale des différents services de la commune, un programme de plantation d'arbres, la poursuite de la normalisation de l'éclairage public et de l'accessibilité, l'installation de caméras de surveillance afin d'améliorer la sécurité en parallèle de l'action efficace du commissariat de Boissy-Saint-Léger.

La commission des finances qui s'est réunie avait tracé les grandes lignes de ce débat.

Emmanuel BEZANÇON souhaite revenir sur ces orientations 2012.

« Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Nous avons pris connaissance des remarques et orientations budgétaires que vous comptiez prendre pour cette année 2012. Elles appellent de notre part les interventions suivantes :

Depuis 2008, et l'arrivée de notre équipe dans l'opposition municipale, nous n'avons eu de cesse d'alerter sur la situation financière de notre commune.

Nous ne pouvons donc qu'abonder dans le sens de vos suggestions concernant une rigueur budgétaire qui devient non seulement nécessaire, mais surtout indispensable.

Cependant, si un certain nombre de « contraintes exogènes » pèsent sur le contexte général comme vous le soulignez, nous continuons de penser qu'un grand nombre de contraintes endogènes (et donc liées directement à la gestion de notre commune) viennent se rajouter et aggravent la situation.

Si vous abordez le problème du PLU, ce n'est que pour regretter les frais de justice qui ont été générés par son annulation décidée par le tribunal administratif de Melun. Que ne vous êtes-vous posé des questions avant, sur le bien fondé de la contestation de ce projet.

La justice ayant donné gain de cause aux opposants, il faut croire que cette contestation n'était pas si illégitime que ce que vous laissiez croire et entendre.

Aujourd'hui, nous continuons de soutenir, ce que nous avons toujours soutenu, à savoir que ce projet n'est pas viable financièrement pour nos finances. Nous n'avons pas les moyens d'engager une telle opération d'une ampleur trop importante pour notre ville.

Nous avons toujours affirmé que nous étions pour la construction des seuls logements sociaux que comprenait ce projet, mais que les 120-130 ou 140 logements (cela varie beaucoup) prévus ne pouvaient être construits à cet endroit sans entraîner la commune dans des dépenses que nous ne pourrions assumer.

Nous cherchons à faire des économies.

Revoyez ce projet. Amendez-le. Réduisez-le. Voilà une solution toute trouvée...

Par ailleurs, nous avons relevé des contradictions dans votre exposé et nous souhaiterions avoir des précisions sur ces points.

Vous affirmez à juste titre que notre possibilité de recours à l'emprunt est quasi nulle. Nous le soulignons déjà dans le débat d'orientation budgétaire en 2010.

Parallèlement à cela, vous listez un certain nombre de travaux que vous qualifiez « d'investissements contraints ». Or, une estimation de ces dépenses nous amène rapidement à une dépense globale que nous chiffons à un peu moins d'un million d'euros.

Comment comptez-vous financer ces dépenses qui sont effectivement nécessaires dans un futur proche alors que nous n'avons aucune marge de manœuvre ? Comment financer presque un million d'euros sur 2 ou 3 ans sans avoir recours à l'emprunt ? Cela nous semble incompatible.... ».

Monsieur le Maire et Elisabeth LE BEHEREC répondent que si les maisons restent, le nombre d'occupants baisse à cause des départs des enfants qui ne peuvent se loger sur la commune faute d'offre adaptée. Mais le PLU sera repris. Toutefois, avant d'en débattre, il convient d'attendre l'argumentation de la décision du Tribunal Administratif.

Monsieur le Maire indique que la commune tiendra compte de la sagesse du Tribunal et ne comprend pas que l'on puisse tirer gloire d'une telle décision, affichée comme une victoire.

Jean ACCOCÉ n'en fait pas une victoire, mais un constat.

VOTE : le conseil donne acte du débat à l'unanimité.

AVANCE SUR SUBVENTION 2012 AU CONSERVATOIRE DE MAROLLES EN BRIE

Comme pour le club de Football ou l'OMJ, il est nécessaire de voter une avance de subvention de 8.000 euros au Conservatoire en vue de couvrir le paiement de leurs charges de début d'année.

VOTE : unanimité (François TRESLIN, qui a donné pouvoir, ne prend pas part au vote).

AVANCE SUR SUBVENTION 2012 AU CCAS

Tout comme pour le Conservatoire, il est proposé de voter une avance de subvention de 6.000 euros au CCAS de Marolles afin de traiter les factures d'aides.

VOTE : unanimité.

DECLASSEMENT DU CHEMIN DES MEUNIERIS

Afin de régulariser le statut du chemin des Meuniers au regard du projet d'extension du golf, il convient de procéder à son déclassement du domaine public au domaine privé.

VOTE : unanimité.

Emmanuel BEZANÇON souhaite savoir si ce chemin fera l'objet d'une rétrocession.

Monsieur le Maire lui répond que l'on se situe toujours dans le cadre du bail emphytéotique.

CHARTRE DE L'ACTION SOCIALE DU CNAS

Présentation par Sylvie GERINTE.

Le Conseil Municipal donne acte de la présentation ; les documents sont consultables en mairie.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2010 DU SIPPEREC

Présentation par Jean-Jacques DEBERNARD.

Le Conseil Municipal donne acte de la présentation ; les documents sont consultables en mairie.

QUESTIONS DIVERSES

- Agenda :
 - 13 février : Conseil Municipal consacré au vote du Budget Primitif 2012.
- Insonorisation :
 - Les aides ADP couvrent dorénavant 100% des travaux. Cette décision est applicable depuis la dernière commission.
- SRU :
 - Depuis juillet 2011, et suite à la majoration de l'amende SRU par l'Etat, la commune se trouve en situation « carencée ». Cela signifie que c'est maintenant le Préfet qui signe chaque déclaration d'intention d'aliéner.
- Aire d'accueil des gens du voyage :
 - Monsieur le Maire a participé au premier comité de pilotage sur le nouveau schéma départemental des gens du voyage. La proposition faite par Marolles est aujourd'hui caduque puisque le terrain se situait au croisement de la RD33 et de la déviation de la RN19, deux dossiers qui ont été abandonnés. Plus aucun accès n'est possible, ce qui amène la commission à devoir étudier d'autres lieux, sur Marolles ou ailleurs sur le territoire de la CCPB.

L'ordre du jour est alors épuisé.

Clôture de séance.

Par Monsieur Alain JOSSE, Maire, à 22h10.